

Votre Versement 2012

Vous pouvez répartir tout ou partie de votre TA vers l'IUT de Provence, site d'Arles. Les calculs suivants expriment des possibilités de répartition, sous réserve de changement législatif.

MONTANT TOTAL DE VOTRE TA

Montant de la taxe d'Apprentissage = Masse Salariale Brute x 0,5% (*) soit :

MAS = €

Part "Hors Cota" (Barème) = 48% de MAS soit :

BAR = €

POSSIBILITÉS DE RÉPARTITION

L'IUT est habilité de plein droit à percevoir la taxe de catégorie B et par cumul celles des catégories A ou C.

Montant à verser, 3 possibilités au choix :

BAR x Taux B => € X 40 % = €

ou

BAR x Taux A => € X 40 % = €

⊕

BAR x Taux B => € X 40 % = €

ou

BAR x Taux B => € X 40 % = €

⊕

BAR x Taux C => € X 20 % = €

NOTIFICATION DE VERSEMENT À L'IUT

Merci de nous retourner une copie de votre offre de versement, afin que nous soyons informés de votre volonté de nous verser tout ou partie de votre TA.

(*) Entreprises de 250 salariés et plus : taux à 0,6% (Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006)



Les Formations Numériques

Taxe d'Apprentissage 2012

La TA pour quoi ?

Votre aide financière est capitale pour notre développement.

En effet, la TA permet :

- d'améliorer la qualité de nos formations grâce à des équipements plus performants.
- de compléter nos formations en faisant intervenir des professionnels reconnus.
- de faire reconnaître les compétences de notre IUT à l'échelle européenne.
- de poursuivre le développement d'une synergie entre l'Université de Provence, la Recherche et l'Entreprise.
- de mettre en place notre département "tourisme du patrimoine" à la rentrée 2013.



Soutenez Notre IUT

DUT Informatique, Imagerie Numérique
DUT Service et Réseaux de Communication
Licence Professionnelle Création pour le Web
Licence Professionnelle Administration de site Web
Licence Professionnelle Imagerie Numérique

Aix-Marseille université

Nos Formations...

Les formations de l'IUT d'Arles sont orientées selon deux grands axes :

- Informatique, spécialisé en conception et réalisation de programmes de visualisation 3D.
- Services et Réseaux de Communication, multimédia et audiovisuel.

Ces deux filières proposent deux niveaux d'étude : un Diplôme Universitaire de Technologie (Bac +2) et des Licences Professionnelles (Bac +3).

Ces diplômes universitaires sont ouverts à la Formation Continue ainsi qu'à la Validation des Acquis de l'Expérience.

2001 création de l'IUT

260 étudiants en 2011

120 diplômés par an

13% croissance moyenne annuelle des effectifs

50 intervenants professionnels

17 enseignants et enseignants chercheurs

2 laboratoires de recherche associés



... à Votre Service

L'IUT de Provence, site d'Arles, accompagne votre entreprise pour :

- des stages allant de 3 à 10 semaines.
- des projets tutorés, durant lesquels des étudiants, supervisés par un enseignant, réalisent le projet de votre entreprise (1200h).
- la Formation Continue et la Validation des Acquis de l'Expérience de vos personnels.
- transmettre vos compétences en intervenant auprès de nos étudiants.
- le transfert de technologie et l'innovation, au sein de la Plateforme Technologique PRISM.

Contact



Zohra DESBOIS

Relations extérieures,
Formation continue,
Taxe d'apprentissage
04-90-52-51-22

zohra.desbois@univ-provence.fr

www.univ-provence.fr/iutarles/

Offre de Versement

Pour nous verser votre taxe, il suffit d'envoyer ce formulaire complété à votre OCTA **avant le 29 février 2012.**

Indiquer pour votre ordre de versement :

IUT de Provence, site d'Arles

Service Taxe D'Apprentissage

BP 90178

13637 ARLES CEDEX

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Code NAF :

SIRET :

Nom du responsable de la taxe :

.....

Coordonnées de la personne à qui adresser le reçu libératoire

Veuillez trouver ci-joint un
chèque d'un montant de :

€

Je demande à l'organisme collecteur (OCTA)

de verser à l'IUT de Provence,
site d'Arles, un montant de :

€

Fait à _____ le _____

Signature